

Pour un enseignement aspectuo-modal et illustré des temps du passé¹

Henriette Gezundhajt
University of Toronto

Certaines idées reçues enseignées à propos des temps du passé laissent des traces indélébiles ou presque dans l'esprit de nos apprenants. Si l'imparfait est lié à un procès duratif, comment expliquer : *J'attrapais mon livre quand le téléphone a sonné* ? Que doit-on penser des verbes qui prennent l'auxiliaire *être* au passé composé et dont on prétend qu'il s'agit de verbes de déplacement ? *devenir*, *marcher* ou *courir* ne sont-ils que des exceptions ? Allons-nous nous contenter de moyens mnémotechniques comme l'acronyme *Dr Mrs Vandertrampp* ? Le multimédia peut nous aider à faire passer des concepts aspectuels plus appropriés, inspirés des théories énonciatives : le déroulement, les bornes et le repérage par rapport à un point de départ ou d'arrivée.

Accepted ideas about past tense in French leave traces that are very hard to erase from our learners' minds. If *imparfait* is linked to duration, how can we explain: *J'attrapais mon livre quand le téléphone a sonné*? What should we think of verbs that take the *être* auxiliary with the *passé composé* tense and that are supposedly movement verbs? Are *devenir*, *marcher* or *courir* to be considered as exceptions? Is it enough to teach mnemonic tricks like the acronym *Dr Mrs Vandertrampp*? Multimedia can help us to transmit more appropriate aspectual concepts from enunciative theories like progress, boundaries or location in relation to a beginning or an end.

Les manuels d'enseignement du français et certains livres de grammaire continuent à propager des idées reçues sur les temps du passé qui se gravent dans l'esprit de nos étudiants anglophones et allophones, au point que les enseignants de FLS doivent parfois passer des années avant de pouvoir en effacer les traces.

Si l'imparfait a un rapport avec la durée, comment expliquer que l'on peut conjuguer à l'imparfait des verbes renvoyant à un procès instantané et dire : *J'attrapais mon livre sur la table quand le téléphone a sonné* ? Par ailleurs, que doit-on penser de ces verbes qui prennent l'auxiliaire *être* au passé composé et dont on continue à dire qu'il s'agit de verbes de déplacement ? *Devenir* a-t-il un rapport avec le déplacement ? Est-il possible que *marcher*, *courir* ou *grimper* ne soient que des exceptions, comme le suggèrent certains auteurs ? Allons-nous enfin comprendre que les moyens mnémotechniques par des acronymes de type *Dr Mrs Vandertrampp* ne sont pas efficaces ? Dans cette étude, nous espérons montrer comment les images animées et les exercices interactifs peuvent nous

aider à faire passer des concepts aspectuels plus appropriés, inspirés des théories énonciatives : les notions de déroulement, de bornes et de repérage par rapport à une source ou un point d'arrivée.

Temps grammatical versus temps chronologique : l'imparfait et le passé composé ne sont pas des temps

En présence de temps du passé au sens morphologique (*tense*), on a trop souvent le tort de croire qu'on a affaire à du temps dans son déroulement (*time*). Or si l'emploi de ces marqueurs grammaticaux peut parfois faire référence à la temporalité, la plupart du temps d'autres critères jouent un rôle tout aussi important, sinon plus, notamment

- L'aspect ;
- L'ordre des procès (ce critère est fondamental quant à l'emploi des temps surcomposés, plus-que-parfait, passé antérieur, que nous laisserons de côté dans cet exposé) ;
- Les modalités de l'énonciateur.

Il n'y a pas de frontière étanche entre ces catégories lors de l'emploi de marqueurs grammaticaux comme l'imparfait ou le passé composé. En fait, la plupart du temps, il existe une pondération entre les divers niveaux.

Le Goffic (1986, p. 55) proclame que l'imparfait n'est pas un temps du passé mais un temps « inaccompli, certain, non présent ». Par ailleurs, Franckel (1989: 94) dit que, dans le cas du passé composé, le procès fait l'objet d'une construction par l'énonciateur de l'intérieur et de l'extérieur d'un domaine avant sa localisation temporelle. Pierre Le Goffic et Jean-Jacques Franckel sont tous les deux adeptes de la théorie des opérations énonciatives d'Antoine Culioli qui dès 1982 soulignait l'importance du rôle des représentations métalinguistiques en syntaxe et particulièrement celle de l'opération de repérage.

Or, ces études linguistiques, bien que porteuses d'idées très intéressantes, sont rarement reprises par les concepteurs de grammaires et de manuels scolaires, trop souvent rebutés par le jargon qui entoure parfois les explications, quitte à brouiller le message principal qui mériterait pourtant d'être porté à la connaissance du plus grand nombre.

S'il est vrai qu'une image vaut mieux qu'un long discours, il vaut peut-être la peine de changer de médium et d'afficher sur écran un certain nombre de notions simples, avec une animation en cas de besoin. Ainsi, pour reprendre l'idée de base exprimée plus haut par nos linguistes, je prétendrai qu'il est vrai que les temps du passé ne renvoient pas toujours au passé chronologique. J'en veux pour preuve ces deux exemples qu'on projettera en préambule sur un écran dans le but de désamorcer certains acquis scolaires parfois fossilisés chez les étudiants de niveaux intermédiaires en français :

Encore un petit effort et tu as gagné.

Un peu plus et nous tombions dans le ravin.

Dans le premier cas, on renforce l'aspect accompli à venir alors que dans le second exemple on accentue la modalité hypothétique. Aucun des deux énoncés ne renvoie à du temporel. Pourtant, contrairement à une idée reçue, ce sont des emplois plutôt courants des formes dites du passé.

L'aspectuel est relié aux concepts de déroulement et d'accomplissement des procès. Ainsi, dans l'exemple ci-dessus au passé composé, on est en présence d'un état résultant prospectif et non d'un événement du passé. D'ailleurs, si on applique un test distributionnel, le passé composé n'est pas commutable avec un passé simple dans ce type d'exemple :

Encore un petit effort et tu as gagné.

*Encore un petit effort et tu *gagnas.*

On pourrait, en revanche, utiliser un présent ou un futur proche ou simple.

Encore un petit effort et tu gagnes.

Encore un petit effort et tu vas gagner.

Encore un petit effort et tu as gagné.

Encore un petit effort et tu gagneras.

On comprend que le temporel joue dans un cas comme celui-ci un rôle bien moins important que la valeur de résultat visé par l'accomplissement du procès.

La modalité, quant à elle, est liée au point de vue appréciatif que l'énonciateur adopte par rapport au contenu de son énoncé. Le contenu de l'énoncé est-il réel / hypothétique, certain / probable, voulu / imposé, normal / étrange, obligatoire, inéluctable, acceptable du point de vue éthique, etc. . . . ? Nous verrons que les temps du passé, et notamment l'imparfait, sont souvent employés par l'énonciateur pour lui permettre de moduler son discours et de s'en détacher que ce soit dans le temps ou dans sa propre appréciation du monde. Ainsi dans l'exemple proposé plus haut : « Un peu plus et nous tombions dans le ravin », on a affaire à une projection d'un événement probable ou même inéluctable dans un monde hypothétique qui peut se situer à un moment non précisé de la ligne du temps.

Cependant, comme on a tendance à ne pas faire cas des aspects et des modalités, on trouve parfois des explications contestables dans les grammaires et les manuels.

Valeurs aspectuelles et modales des temps du passé

Ce qu'on oublie souvent de préciser, c'est que les temps du passé marquent, la plupart du temps, le point de vue de l'énonciateur par rapport au procès.

L'imparfait

Les manuels ont tendance à mettre l'accent sur la valeur de passé et d'antériorité à laquelle l'imparfait peut renvoyer en considérant les autres possibilités comme des cas particuliers.

Imparfait, marqueur de décrochage énonciatif

La valeur de base de l'imparfait n'est pas chronologique en soi. En effet, ce que marque l'imparfait en premier lieu est un décrochage, un éloignement ou une rupture par rapport à la situation d'énonciation. Ainsi Arrivé *et al.* (1986, p. 483) nous expliquent que « L'imparfait marquerait *dans tous les cas* que le procès est hors champ d'observation de l'énonciateur, qu'il se situe dans le champ passé (d'où ses valeurs temporelles) ou dans un champ imaginaire non passé (d'où ses valeurs modales). »

- a) Il est vrai que ce décrochage énonciatif est souvent le reflet d'un renvoi dans le passé.



Le réveil symbolisant le temps s'éloigne de lui-même pour marquer la rupture temporelle et la translation du moment de l'énonciation à une situation passée.

Hier, à la même heure nous étions en vacances.

- b) Mais ce décrochage peut également se faire vers un monde hypothétique



Le passage par une soucoupe volante de la terre à d'autres planètes est censé représenter la désactualisation, l'irréel et la projection hypothétique.

Et s'il y avait de la vie ailleurs que sur terre . . .

On notera, qu'on retrouve ce renvoi à un monde hypothétique non localisé dans le temps, dans la façon dont les jeunes enfants font référence au rôle qu'ils tiennent dans certains jeux :

J'étais le policier et tu étais le voleur.

Arrivé *et al.* (1986, pp. 482–83) qualifient cet emploi d'imparfait hypocoristique.

- c) Le cas du décrochage énonciatif est totalement occulté par les grammaires traditionnelles. Ainsi pour Grevisse (1990, p. 184), un des emplois particuliers de l'imparfait serait « Une action présente que l'on semble se hâter de rejeter dans le passé » comme dans :

Je venais présenter ma note.

Accepter cette définition serait équivalent à nier la dimension énonciative et notamment la modalité assertive et les degrés par lesquels on peut la faire fluctuer.

Dans l'exemple que propose Grevisse, l'imparfait ne joue aucunement un rôle de marqueur temporel. Il sert simplement à nuancer la force assertive de l'énoncé. C'est ce qu'on peut appeler une forme de politesse. L'énonciateur emploie le passé pour créer une distance entre lui et le contenu de son énoncé. Il semble ainsi laisser plus d'espace au co-énonciateur.



Dans l'animation, le personnage s'éloigne de lui-même pour illustrer l'idée de décrochage.

La notion de continuité liée à l'imparfait

Baylon et Fabre (1978, p. 104) disent que l'imparfait correspond à l'« expression de l'action en cours de déroulement. » Il est vrai qu'avec l'imparfait, le procès est saisi en cours d'accomplissement. On s'intéresse donc à son déroulement et non pas à son commencement ou à sa fin.



Ces trois illustrations s'animent dans un mouvement régulier représentant la continuité.

C'est à tort qu'on l'appelle aspect inaccompli. En effet, Grevisse (1990, p. 183) nous dit qu'« en général, l'imparfait montre une action en train de se dérouler dans une portion du passé, mais sans faire voir le début ou la fin de cette action ; elle la montre en partie accomplie mais non achevée. » Tout ce que la mémoire collective semble avoir retenu est la partie faisant référence au « non achevé ». Ainsi pour Ollivier (1993, p. 72), « l'imparfait est employé pour une action inachevée. »

Or, il est erroné de penser que l'imparfait renvoie à un procès inachevé. Il serait plus exact de dire que l'accomplissement du procès n'est pas pris en considération. Prenons pour exemple l'énoncé :

Elvis vivait à Memphis.

Si le procès est inachevé on peut en conclure qu'aujourd'hui, Elvis n'est pas mort et vit toujours à Memphis. Cependant ce qui est envisagé c'est le procès dans **son déroulement** et non les bornes. On peut déclarer avec Laurendeau (1995, p. 334) que le procès est **saisi en cours d'accomplissement**.

L'imparfait renvoie à un cadre à l'intérieur duquel se déroulent des événements eux-mêmes marqués en général par un passé composé.



Dans ces deux images, les cadres restent figés alors que l'intérieur s'anime.

Si on dit :

*Il faisait beau, les oiseaux **chantaient**, le soleil **brillait** . . .*

L'énoncé est incomplet, on attend une suite, une apodose événementielle. En fait, dans une argumentation, l'imparfait sert souvent à planter le décor ou le cadre dans lequel survient un événement. En cela, il a une valeur transitoire, comme dans :

*Il **était** une fois . . .*

Le passé composé

L'étiquette même de « passé composé » est assez contestable. *Passé* renvoie à du temporel et *composé* à du formel. Il serait plus juste de parler de **parfait** comme le fait Benveniste (1966), ce qui ferait ressortir sa valeur aspectuelle et son rapport à l'imparfait.

Avec le passé composé ce qui est mis en valeur, ce sont les limites ou le bornage du procès. Ce dernier est vu dans sa complétude. On parle de procès **accompli ou d'état résultant**.

Passé composé, temps de la discontinuité et du passage d'un état à un autre

Nous avons vu que le passé composé et l'imparfait renvoient tous deux à un décrochage par rapport à la situation d'énonciation. Cependant, pour ce qui est de l'événement relaté, alors que l'imparfait marque le déroulement et la continuité du procès, le passé composé est par excellence le temps de la discontinuité. L'énonciateur s'en sert pour marquer la rupture du déroulement d'un processus.



À l'écran la flamme avance jusqu'à ce que la bombe éclate, marquant ainsi la rupture d'une continuité.

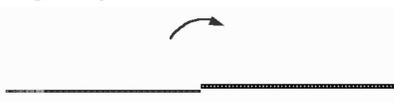
Le passé composé peut renvoyer à un mouvement discontinu



Dans l'animation les couleurs du camembert alternent de façon discontinue.

J'ai voyagé à travers l'Europe.

Il marque le passage d'un état à un autre



Paul a grandi.

L'accomplissement du processus est pris en compte dans sa globalité

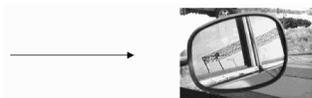
Les pompiers ont éteint le feu.

La plante a donné des fleurs².

L'accompli peut parfois correspondre à un état résultant au moment de l'énonciation

Comme nous l'avons mentionné plus haut, du point de vue aspectuo-temporel, le passé composé se distingue de l'imparfait en ce que le procès est envisagé en fonction de son accomplissement.

Lorsque cet accomplissement est repéré par rapport au moment de l'énonciation, il fonctionne un peu comme le rétroviseur d'une voiture dans lequel on perçoit le résultat d'un événement accompli.



Nous avons passé le pont (le résultat est que nous sommes sur la berge).

Pour résumer, on peut dire que tout en étant la trace d'un décrochage modal de la part de l'énonciateur, l'imparfait correspond à une continuité dans le déroulement du procès, à un processus saisi en cours d'accomplissement ou à un état alors que le passé composé renvoie à une discontinuité, un changement d'état et à un processus vu dans sa globalité.

Cela explique la différence sémantique rendue par «Il ne voulait pas sortir», description d'un sentiment, par rapport à «il n'a pas voulu sortir» qui réfère à un non-événement.

On peut alors rester surpris devant des exemples qu'on trouve souvent dans le style journalistique, tels que :

*À la trentième minute, le joueur **prenait** le ballon et **marquait** un but . . .*

Étant donné qu'on est face à un événement ponctuel, on attendrait plutôt un passé composé. L'astuce consiste à utiliser un imparfait pour mettre en valeur le déroulement même du processus et non son accomplissement, un peu comme dans un ralenti ou un arrêt sur image. Arrivé et al (1986, p. 482) parlent dans ce cas de valeur « pittoresque » de l'imparfait.

Le mythe de la durée

L'idée que l'emploi de l'un ou l'autre temps du passé est lié à des critères de durée est également un grand classique des manuels scolaires. On trouve d'ailleurs des perles. Par exemple, dans Rigault et Tiffou (1986, p. 238), sous la rubrique « durée » à laquelle est censé renvoyer l'imparfait, on trouve :

1. description,
2. répétition habitude,
3. durée liée à des fait ponctuels (cadre, circonstances, qualification, simultanéité),
4. style indirect avec verbe principal au passé,
5. antériorité à un autre passé.

Ici on confond allègrement durée, déroulement, aspect et ordonnancement des procès, de quoi perdre complètement les étudiants dans leurs opérations cognitives et leurs capacités à intégrer les concepts.

En outre, Laurendeau (1995, p. 342) remarque que l'imparfait est relié physico-culturellement à une action durative. Cependant, il est possible qu'il marque une notion associée à un procès instantané si son caractère non accompli est clairement explicité dans le contexte.

Il est vrai qu'on a trop souvent tendance à confondre l'idée de **déroulement** avec celle de **durée du procès**.

Dans les cas de concomitance, c'est-à-dire de quasi-simultanéité, la longueur du procès décrit par l'imparfait n'a pas d'importance.



*Hier, je **prenais** un bain quand le téléphone a sonné.*

Dans l'exemple qui précède le procès est envisagé comme ayant une certaine durée. Cependant, on peut très bien envisager de saisir en cours d'accomplissement des procès perçus comme instantanés :



À l'écran, le personnage qui prend son bain est figé pour marquer l'aspect duratif alors que le doigt qui allume la lumière clignote.

*Hier, je **prenais** mon stylo pour écrire à ma cousine, lorsqu'elle m'a appelé.*

*Hier, j'**allumais** la lumière, lorsque le téléphone a sonné.*

De même, il existe une idée reçue comme quoi le passé composé renverrait à des événements « courts ».

Renaud Dietiker (1988, p. 49) explique qu'on peut, entre autres, employer le passé composé pour « exprimer plusieurs actions successives, toutes courtes et enchaînées ». Elle illustre ses dires par l'exemple:

✓ *Il s'est levé*

✓ *il a mis son chapeau sur sa tête*

✓ *et il est parti*³

Or, je m'inscrirai en faux contre ce principe en vous racontant une série d'événements longs qui ont marqué ma vie de la façon suivante :

⇒ *J'ai vécu à Paris pendant 25 ans,*

⇒ *puis j'ai habité 11 ans à Toronto,*

⇒ *et ensuite, j'ai passé une année à Montréal.*⁴

Entendons-nous bien : La durée du procès n'est pas un critère pertinent. On a tendance à confondre le ponctuel avec l'instantané. Dans les deux exemples ci-dessus, nous avons bien affaire à une série d'événements ponctuels. Cependant, un procès ponctuel peut aussi bien être duratif qu'instantané. Ce à quoi le ponctuel s'oppose est l'itératif (et non le duratif).

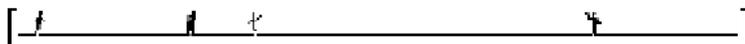
Habitude et répétition

Dieteker (1988, p. 49) remarque que le passé composé peut également être employé « pour exprimer une action qui s'est répétée un certain nombre de fois mais qui est terminée. »

Il est parfois peu aisé d'expliquer aux apprenants la différence qui existe entre une habitude et une série de répétitions du même procès à l'intérieur d'une période déterminée. En effet, on peut s'interroger sur la distinction qui justifie l'emploi de marqueurs temporels différents dans :



*Quand j'étais jeune, j'**allais** souvent danser.*



*La semaine dernière, je **suis** allé danser quatre fois.*

En fait dans le premier type d'exemple, on est face à une habitude ou une **itération régulière et continue** dans le passé dont l'achèvement n'est pas pertinent. En revanche, dans le second exemple, on est en présence d'événements envisagés comme récurrents, mais dont la répétition **n'est pas forcément régulière**, cela à l'intérieur d'une période **déterminée et bornée**. Ainsi, on peut remarquer que, d'une façon générale, l'imparfait renvoie à du **continu** dense (pour reprendre une notion culiolienne) qu'on ne peut ni quantifier ni dénombrer en occurrences individuelles, alors que le passé composé est relié à du **discret**, c'est-à-dire à un amoncellement d'occurrences uniques qui se distinguent les unes des autres.

Cette comparaison entre deux points de vue relevant du qualitatif/quantitatif aidera sans doute à la mémorisation de certaines règles grammaticales par les apprenants, particulièrement dans le cas d'exemples comme :

*Ils **ont parlé** pendant toute la soirée.*

Ici l'occurrence, bien que durative, est délimitée dans le temps est présentée comme individuelle et contraste avec :

*Quand ils se rencontraient, ils **parlaient** pendant des heures.*

où l'occurrence est itérative et reproduite un nombre de fois non défini par opposition à un exemple où le nombre de répétition est explicite comme dans :

*Les trois fois où ils se sont rencontrés, ils **ont parlé** pendant des heures.*

Il nous semble, en effet, utile de donner aux apprenants du français une explication sémantico-aspectuelle en plus de la règle morphosyntaxique qu'ils ont tendance à ne pas retenir, comme quoi dans une phrase contenant «*pendant + groupe nominal*», le verbe se conjugue généralement au passé composé.

Choix de l'auxiliaire

Pour retenir les verbes qui prennent l'auxiliaire *être* avec les temps composés un certain nombre de moyens sont traditionnellement proposés.

Dr Mrs Vandertrampp, cette inconnue

Ce qu'on nous dit le plus souvent, c'est que le plus simple est d'en apprendre la liste par cœur. Le fameux principe de «Dr Mrs Vandertrampp» est par excellence un exemple de moyen mnémotechnique qui a échoué avec des générations d'écopliers anglophones. En tant que francophone, j'ai moi-même été obligée d'aller rechercher les correspondances de cet acronyme dans un manuel.

- | | | |
|-----------|-----------|-------------|
| • Devenir | • Monter | • Venir |
| • Rester | • Revenir | • Arriver |
| | • Sortir | • Naître |
| | | • Descendre |
| | | • Entrer |
| | | • Retourner |
| | | • Tomber |
| | | • Rentrer |
| | | • Aller |
| | | • Mourir |
| | | • Partir |
| | | • Passer |

Explications morphologiques et sémantiques

Il arrive toutefois qu'on propose une explication morphologique ou sémantique pour aider les apprenants à retenir cette liste. Malheureusement, ces explications sont souvent approximatives et incomplètes. Je n'insisterai pas ici sur le truc qui consiste à dire que l'auxiliaire *être* s'emploie avec des verbes qui renvoient à des actions susceptibles de se produire dans une maison. Cela reviendrait à dire que dans une maison, on ne dort pas, on ne marche pas, on ne mange pas ... et j'en passe.

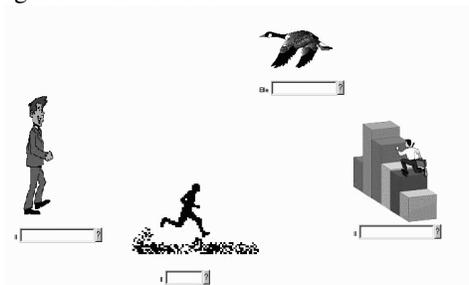
Voici l'explication que propose Grevisse (1990, p. 145) :

Se conjuguent avec **être** ⁵:

- 1 les temps composés de tous les verbes pronominaux⁶
- 2 les temps composés de quelques verbes *intransitifs* exprimant, pour la plupart, un mouvement ou un changement d'état.

Ollivier (1993, p. 55), quant à elle, nous dit simplement que « Ce sont des verbes de mouvement ou de changement d'état. » Pour Sheppard (1998, p. 35) cela devient : « Il faut savoir cette liste par coeur. Ce sont pour la plupart des verbes de mouvement. » Sans le *pour la plupart*, on pourrait penser que *devenir* est un verbe de mouvement. Et que dire de *rester* ou de *mourir* qui renverraient plutôt au contraire d'un mouvement puisque le corps se fige dans la mort.

Insister sur la notion de mouvement pour présenter la règle des choix d'auxiliaires, c'est oublier qu'en français, la plupart des verbes de mouvement se conjuguent avec *avoir*. Pour tenter de désamorcer le principe mal assimilé depuis l'école, selon lequel, en français, les verbes de mouvement se conjuguent avec l'auxiliaire *être*, on peut proposer aux étudiants un petit exercice auto-correctif de conjugaison consistant à placer le bon verbe avec le bon auxiliaire sous des personnages en mouvement.



À sa décharge, il faut reconnaître que Sheppard note tout de même en soulignant le paradoxe par un *mais* en caractères gras : « **Mais** *courir, marcher* etc. sont conjugués avec *avoir*. »

On peut se demander à quoi correspond le *etc.* En quoi *courir* et *marcher* font-ils partie d'une autre liste de verbes de mouvement que *sortir, monter, rester*...

Un peu plus loin, elle remarque sans expliquer pourquoi que les mêmes verbes se conjuguent avec le verbe *avoir* lorsqu'ils prennent un complément d'objet :

J'ai descendu l'escalier.

C'est le genre de règle qu'un étudiant non particulièrement féru de grammaire oubliera à coup sûr s'il n'arrive pas à se faire une image précise de la transitivité que la grammaire traditionnelle n'a, pour une fois, pas trop mal étiquetée. En effet, la notion de transitivité met l'accent sur le **passage**.

Vers une nouvelle analyse du choix de l'auxiliaire

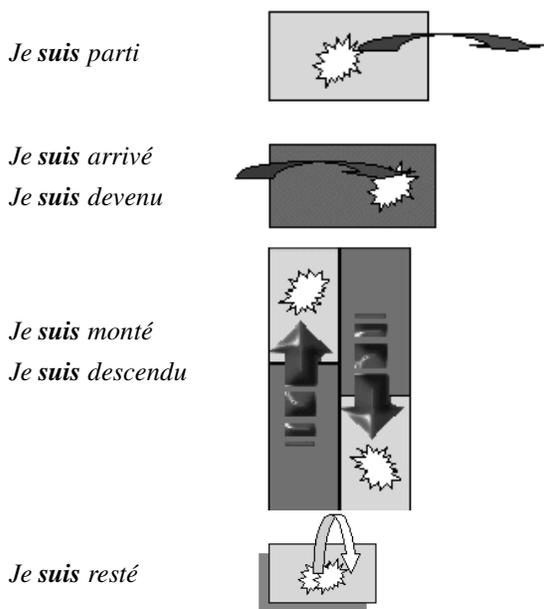
Pour ce qui est du choix de l'auxiliaire *être*, les mythes du changement d'état et du mouvement sont particulièrement ancrés dans la tradition scolaire, voire

scolastique. Cependant, nous aimerions les détruire en proposant une autre explication.

Paul a grandi.

À mon avis, le choix de l'auxiliaire est lié à la mise en valeur du processus par lequel se fait le changement ou au repérage par rapport au terme initial ou final du procès.

En fait, pour ce qui a trait à l'emploi de l'auxiliaire *être*, je prétends que l'emploi de l'auxiliaire *être* implique **la connaissance du point de départ ou du point d'arrivée** du procès (ou des deux comme dans *rester*). Dans les exemples suivants, le terme de départ ou/et le terme d'arrivée sont préconstruits par l'emploi même du verbe. L'énonciateur prend pour acquis que le coénonciateur connaît le point de départ ou/et le point d'arrivée du procès :



Notons qu'avec *rester* il n'y a pas de déplacement, mais une connaissance des points de départ et d'arrivée. Par extension, on peut faire la même remarque pour *mourir* et *devenir*, pour lesquels on connaît les points d'arrivée sans savoir par quel processus s'effectue le passage.

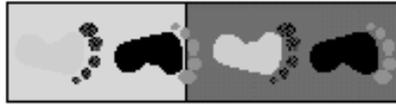
Avec l'auxiliaire *avoir*, en revanche, on a toujours affaire à un changement ou à un événement, mais le point de départ ou d'arrivée du procès n'est pas pris en considération par le verbe lui-même. En revanche, on a beaucoup plus d'information sur le procès en soi et **la façon dont il s'applique**.

J'ai traversé

J'ai marché

J'ai grimpé

J'ai descendu l'escalier.



Après avoir établi ces paramètres nous pouvons proposer aux apprenants d'appliquer la formule suivante :

- ⇒ Si le verbe m'indique **où on va** ou **d'où on vient**,
j'emploie l'auxiliaire **être**,
⇒ Si le verbe m'indique **comment** le passage se fait,
j'emploie l'auxiliaire **avoir**.

Généralisation du principe

Cette vision des choses peut par la suite s'élargir à d'autres cas qui peuvent sembler particuliers, comme les verbes qui changent d'auxiliaires quand ils sont transitifs et les verbes pronominaux réfléchis ou réciproques.

Il a monté l'escalier



Ici c'est l'ascension qui est mise en valeur et non le point initial ou final de la montée.

Les verbes pronominaux réfléchis et réciproques, quant à eux, mettent l'accent sur le sujet comme point de départ et point d'arrivée du procès.

Teddy s'est regardé dans la glace



le sujet *Teddy* est à la fois la source et le but du procès *regarder*. Le principe selon lequel la copule *être* est liée à l'identification des bornes du procès continue à s'appliquer.

De façon générale, on peut résumer en disant que l'auxiliaire *avoir* localise le processus alors que l'auxiliaire *être* sert à identifier le point initial ou le terme du procès. Dans ce type d'exemple, le critère de déplacement est encore moins pertinent que pour les verbes simples.

Le multimédia appliqué à l'enseignement de la grammaire : pour quoi faire ?

On s'interrogera peut-être sur la réelle pertinence du passage par l'illustration en images et le multimédia pour faire valoir les notions grammaticales développées plus haut.

Les images animées ou non ne risquent pas de distraire l'apprenant ou d'affaiblir l'explication. Au contraire, elles viennent l'illustrer de façon métaphorique dans le but de stimuler les fonctions cognitives de l'étudiant-e de manières diverses à une époque où les processus d'apprentissage se métamorphosent au contact des nouvelles technologies. De nos jours, nos élèves ont acquis une culture audiovisuelle et technologique qui les encourage à penser de façon plus modulaire que linéaire. L'image est un peu comme un bouton sur lequel on appuie pour que l'idée se développe, tout comme l'hyperlien d'une page d'accueil du web renvoie à un écran d'informations plus complètes.

Au terme de cette démonstration, on serait en droit de se demander si le propos principal en était l'aspect didactique illustré par un exemple linguistique ou le contraire. J'éviterai de trancher en répondant que je m'adresse aussi bien aux enseignants de français langue seconde qu'aux linguistes. Ce faisant, j'espère avoir démontré que, d'une part, on n'est pas obligé sous couvert de simplicité ou de tradition de véhiculer des idées comme la préséance de la temporalité, la durée, le changement d'état ou le mouvement qu'on sait incomplètes et parfois fausses. D'autre part, l'enseignement des concepts linguistiques et grammaticaux peut se faire plus simplement qu'on ne le croit grâce à des supports visuels ou même sonores que l'émergence récente des nouvelles technologies nous permet d'exploiter de manière de plus en plus conviviale.

Notes

- ¹ Cet article s'accompagne d'une illustration visuelle multimédia que les lecteurs trouveront en ligne à l'URL : <http://www.henrietteg.com/rcla>.
- ² Ces exemples peuvent être accompagnés d'animations difficiles à représenter dans un article de revue sur papier
- ³ Visuellement, ces énoncés apparaissent l'un après l'autre avec un clignotement pouvant figurer l'effet d'instantanéité.
- ⁴ À l'écran, les propositions se déplacent lentement de la gauche vers la droite avec un effet de dégradé.
- ⁵ Nous laissons délibérément de côté le cas du passif.
- ⁶ Nous reviendrons un peu plus loin sur le cas des verbes pronominaux.

Bibliographie

- Arrivé, Michel, Françoise Gadet et Michel Galmiche. 1986. *La grammaire d'aujourd'hui : Guide alphabétique de linguistique française*. Paris, Flammarion.
- Baylon, Christian et Paul Fabre. 1978. *Grammaire systématique de la langue française*. Paris, Nathan.
- Benveniste, Émile. 1966. *Problèmes de linguistique générale*, tome I. Paris, Gallimard.
- Culioli, Antoine. 1982. « Rôle des représentations métalinguistiques en syntaxe », *Communication présentée à la session plénière du XIII^{ème} Congrès International des*

- Linguistes*, Tokyo, 29 août–4 septembre 1982. Collection ERA 642. Université de Paris VII.
- Dietiker, S.R. 1988. *En bonne forme*, 4^e éd. Lexington, Mass., D.C. Heath.
- Franckel, Jean-Jacques. 1989. *Étude de quelques marqueurs aspectuels du français*. Genève, Librairie Droz.
- Grevisse, Maurice. 1990. *Précis de grammaire française*. Bruxelles, Duculot.
- Laurendeau, Paul. 1995. « Exploitation du cadre de la théorie des repérages énonciatifs en linguistique descriptive : le cas du tiroir de l'imparfait », in J. Bouscaren, J.J. Franckel et S. Robert (éd.), *Langue et langage : Problèmes et raisonnement en linguistique. Mélanges offerts à Antoine Culioli*. Paris, PUF, pp. 331–346.
- Le Goffic, Pierre. 1986. « Que l'imparfait n'est pas un temps du passé », in P. Le Goffic et al. *Point de vue sur l'imparfait*. Bruxelles, Centre de Publications de l'Université de Caen, pp. 55–69.
- Ollivier, Jacqueline. 1993. *Grammaire française*, 2^eme édition. Laval, Éditions Études Vivantes.
- Rigault, O. et M. Tiffou. 1986. *J'y pense donc j'en parle*. Toronto, Holt, Rinehart and Winston.
- Sheppard, Barbara. 1998. *Parlons grammaire*, 4^e édition. Toronto, Holt, Rinehart and Winston.